

Image not found or type unknown



contrat 28 ou 32 heures

Par **cbfb**, le **27/11/2024** à **10:23**

Bonjour, Actuellement contractuel aide à domicile dans un Centre intercommunal d'action sociale, j'ai un contrat de 28h/semaine et je fais environ une vingtaine d'heures supplémentaires par mois. Est il judicieux de passer à un contrat à 32h ? Quels sont les avantages et les inconvénients ? Vous remerciant par avance Cordialement